

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2012

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

Quorum : 8

Présents : 14

Absents : 0

Pouvoirs : 0

Votants : 14

L'an deux mil douze, le seize novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébécourt, légalement convoqués le dix novembre deux mille douze, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
BLANCHARD Olivier,
DELAITRE Didier,
DEVILLE Sylviane,
DUPONT Xavier,
FRANCESCHINI Michel,
GORON Gilles
LALANDE Georget,
LECOQ André,
LETIERCE François,
MORIN Bernadette,
NOGAMI-GAULTIER Monica,
PONCE Francine,
POTTEZ Michel.

Secrétaire de séance :

KAUFFER Karine.

Sommaire de la séance du 16 novembre 2012 :

- 1- *Approbation du compte rendu du 20 octobre 2012*
- 2- *Chemin de la Plaine*
- 3- *Chemin des Peupliers*
- 4- *Assurance de la Commune*
- 5- *Projet Salle Multi-Activité / Salle*
- 6- *Rapport de la CdC Gisors Epte Lévrière*
- 7- *Urbanisme*
- 8- *Questions diverses*

Délibération n° :

- | | |
|---------|---|
| 30-2012 | <i>Chemin de la Plaine</i> |
| 31-2012 | <i>Chemin des Peupliers - SEDANO/GUILLEMAND</i> |
| 32-2012 | <i>Chemin des Peupliers - BAUDOUX</i> |
| 33/2012 | <i>Assurance de la Commune</i> |
| 34/2012 | <i>Rapport 2012 de CdC Gisors Epte Lévrière</i> |

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 OCTOBRE 2012

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu du 20 octobre 2012.

APPROUVE le dit compte rendu à l'unanimité.

2 - CHEMIN DE LA PLAINE - Elargissement

Dans le cadre de l'élargissement du chemin de la Plaine, la commune se propose d'acquérir une bande de terrain d'approximativement 1 à 2 m sur 20m, propriété BEUGNET et MARTHE/BRISSON. Cette acquisition concerne en partie les parcelles B 505 et B 507.

Les propriétaires ont fait part de leur accord pour cette rétrocession à la commune, pour l'euro symbolique, sous réserves suivantes :

- Frais de notaire et de géomètre à la charge de la commune
- Etablissement d'une nouvelle clôture à la charge de la commune
- Pose d'un nouveau pilier pour le portail (Portail fourni par Mr et Mme BEUGNET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Mr le Maire à faire établir un plan de bornage,

DONNE tout pouvoir au Maire entreprendre les démarches d'achat de la parcelle auprès des propriétaires BEUGNET et MARTHE/BRISSON.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

Délibération n°30/2012

3 - CHEMIN DES PEUPLIERS

a) Propriété SEDANO / GUILLEMAND

Suite à la délibération 10/2012 du 9 mars 2012 donnant au Maire tout pouvoir pour entreprendre les démarches d'achat du chemin des Peupliers auprès de Mr SEDANO et Melle GUILLEMAND, Mr le Maire informe qu'un bout du chemin sur la parcelle B 258, d'une superficie de 47 m², jouxtant la propriété des vendeurs, sera conservée par ces derniers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la conservation par Mr SEDANO et Melle GUILLEMAND de 47 m² sur la parcelle B 258,

ADOPTTE la présente délibération à l'unanimité,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour faire exécuter cette décision.

b) Propriété BAUDOUX

Dans le cadre de la rétrocession à la commune du Chemin des Peupliers, une parcelle de 20m² est à acquérir auprès de Mr BAUDOUX Jean, afin de finaliser l'acquisition total du chemin.

Mr BAUDOUX Jean à fait part de son accord pour cette rétrocession à la commune, pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE l'acquisition des 20 m², finalisant l'acquisition du Chemin des Peupliers

RETROCEDERA la totalité du chemin à la Communauté de Commune Gisors Epte Lévière après sa réfection,

ADOPTTE la présente délibération à l'unanimité,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour faire exécuter cette décision.

Délib. 31/2012

4 - ASSURANCE DE LA COMMUNE

Le contrat d'assurance de la Commune auprès AXA, venant à terme au 31/01/2013, la Commune a reçu une proposition d'assurance de la part de GROUPAMA.

Cette dernière à prestation supérieure s'avère moins onéreuse pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Groupama pour un montant de 3 515 TTC

DENONCE à compter du 01/02/2013, son contrat actuel auprès d'AXA

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour faire exécuter cette décision.

Délib. 32/2012

5 - PROJET MAIRIE/SALLE MULTI-ACTIVITÉ

Suite à la réunion de Conseil Municipal du 19 octobre dernier, un nouveau projet d'EAD, prenant en compte les diverses modifications prises lors de la dite réunion à été transmis en Mairie. Ces modifications augmentent le coût initial du projet.

Madame Francine PONCE et Monsieur Olivier BLANCHARD déplorent qu'il n'y ait pas 2 projets parallèles. Un grand

projet (actuel) et un petit projet (de secours en cas de non obtention des subventions)

Monsieur BLANCHARD rappelle :

- qu'il existe des frais annexes (réhabilitation des anciens bâtiments) à prendre en compte dans le coût du projet.
- que l'investissement Cantine sur Hébécourt aurait pu être pris en charge a SIVoS accord 100% par le SIVoS
- qu'il aurait été judicieux de garder le projet SIVoS, avec fond de concours pour utilisation de la salle par la Commune d'Hébécourt.
- que ce projet n'est pas une priorité pour la commune.
- que ce projet n'est financièrement pas raisonnable.

Monsieur Gilles GORON estime inutile la dépense « 40 000 euros » pour la faisabilité du projet en cas de refus des subventions et qu'il faut revenir à un projet plus raisonnable. Il estime également que les subventions sont mal allouées par le Conseil Général.

Monsieur Philippe BAUDOUX rappelle que des délibérations concernant ce projets ont été prises permettant l'engagement des études pour la construction d'un bâtiment comprenant une salle multi-activités et une mairie. Il n'est pas envisageable ou même envisagé de réaliser des travaux en dehors de la capacité de financement de la commune. Il indique donc que la copie remise par EAD n'est pas acceptable dans son état actuel. Le cahier des charges concerne un bâtiment d'une surface répondant au périmètre d'activité demandé dans une enveloppe financière de l'ordre de 1,3 à 1,4 M€ HT. Les surfaces seront revues pour revenir à un cout raisonnable, et rappel que modifier Maison du village en cantine s'élevait à un coût de 1 000 000 euros, alors qu'une nouvelle construction est de l'ordre de 1 300 000.

Madame Monica NOGAMI-GAULTIER remémore les réunions de travail du 20 janvier 2012 notamment, qui transformait le projet de modification de la Maison du Village en nouvelle construction. Cette décision trop risquée à cause des subventions est à interrompre et qu'il serait préférable de prévoir un retour au projet initial

Madame Francine PONCE considère ce projet grandiose pour une petite commune, elle craint une augmentation des impôts. Des augmentations déjà subies par les travaux assainissements et du SAEP.

Monsieur Gilles GORON déplore également cette augmentation continue des frais.

Monsieur Xavier DUPONT fait remarquer que la dégradation actuelle des comptes publics laisse présager des arbitrages budgétaires. La période lui semble donc favorable à l'établissement d'un tel projet sur une petite commune et que son report vers période plus lointaine dans son volume actuel ou de son échéance risque de compromettre d'avantage sa faisabilité. Il demande l'état à Monsieur le Maire les états de l'endettement de la commune.

Monsieur le MAIRE explique que :

- cette construction pourrait accueillir un regroupement de compétences diffuses tels que secrétariats de Mairie des communes alentours, regroupements et spécialisations des compétences, activités connexes, etc.
- ce projet, discuté avec les Maires alentours à été bien accueilli.
- malgré la non augmentation des impôts depuis de nombreuses années, un rythme d'investissement très important, la commune investie et se porte bien. Il précise que l'endettement correspondant actuellement à une moyenne de 233 €/habitant est très en deçà des moyennes nationales, mais aussi que l'excédent couvre à hauteur de 2 fois les emprunts communaux
- que ce projet éviterait d'excentrer à terme tous les services Mairie au sein de la Communauté de Commune à GISORS et permettra de maintenir un centre d'activité pour les communes de cette partie du canton avec des services de proximité.

Mr le Maire souhaite maintenir le projet comme décidé lors de la réunion de Conseil Municipal du 19 octobre 2012 et

rejoint Mr BAUDOIX sur la nécessité de le réajuster pour revenir au coût du projet initial.

Il précise qu'il s'agit aujourd'hui des dernières opportunités subvention et qu'après 2014 ce projet ne sera plus réalisable.

Monsieur Olivier BLANCHARD ne voit pas l'intérêt de ce regroupement, car les communes rurales finiront par être regroupées à la Communauté de Communes à Gisors.

Monsieur Philippe BAUDOIX souligne qu'il est difficile de conduire un projet dont le périmètre est sans cesse remis en cause. Il lui semble qu'il est d'avantage attendu des remarques d'améliorations ou de modifications critiques et constructives du contenu de ce projet dans le respect du cahier des charges et s'interroge sur la finalité réelle des observations. Il rappelle que suite aux réunions de fin d'année 2011 et début 2012, la majorité était d'accord pour l'élaboration d'un projet de 1 400 000 !

Monsieur Le Maire démontre la capacité de la commune à rembourser le projet.

Plan de financement

(sur la base du montant du projet initial)

Coût des travaux	1 370 000
Subvention ETAT-CG-DIVERS	870 000
Emprunt (20 ans)	500 000
=	38 000 euros d'annuité

Monsieur Olivier BLANCHARD souhaite savoir ce qu'il sera fait si le projet n'est pas réalisable.

Monsieur le Maire répond, que l'on retournera vers les solutions antérieures

Mesdames Francine PONCE, Monica NOGAMI GAULTIER et Monsieur Olivier BLANCHARD déplore à nouveau qu'un projet B n'eût été préparé en parallèle.

Il est conclu que ce projet se voit maintenu puisqu'il à été approuvé lors de la réunion du 19 octobre 2012 mais qu'il sera réviser afin de le continuer sur la base des 1200 000/1400 000 accepté par tous, lors de la séance du 13/04/2012.

6 - RAPPORT ACTIVITE CdC Gisors Epte Lévrière

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2011 de la Communauté de Commune GISORS EPTE LÉVRIÈRE et du SPANC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport d'activité 2011 de la Communauté de Communes Gisors Epte Lévrière

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

7 - URBANISME

- ▶ PC A0006 ➤ Avis favorable
- ▶ DP A0013 ➤ Avis favorable
- ▶ DP A0014 ➤ Avis favorable
- ▶ DP A0015 ➤ Avis favorable

8 - QUESTIONS DIVERSES

- ▶ Monsieur Xavier soulève des problèmes liés aux travaux d'assainissement.
Mr le Maire explique qu'il a fait stopper les travaux d'une entreprise sur la commune à cause de leur manque sérieux de travail. Ces problèmes ont été remontés à le CdC, une nouvelle entreprise devrait intervenir.
- ▶ Mr Olivier BLANCHARD informe des difficultés du car lors du passage autour de la place de la Mairie, difficultés

causées par l'incivisme de personnes se garantn'importe où, une lettre du SIVoS sera transmise aux parents situant les zones de stationnement autorisée (le problème est identique à l'école de Mainneville)

▶ Information CdC Gisors Epte Lévrierie
⇒ Suppression de l'arrêt de bus rue des Landes face à la place de la Mairie pour le collège/lycée, arrêt ramené à l'école maternelle.

▶ Suite aux travaux du SAEP, opportunité de réhabilitation « chemin de la cavée de Rouville » (Hébécourt-Sancourt)

▶ Information DOMUS
○ Jugement rendu : Délibération municipale annulée.

▶ Information MOURON
○ Jugement rendu : Requête Mouron rejetée

▶ Information TOURARD
○ Mémoire en défense déposé

▶ Réception du plan de viabilisation hivernale 2012

▶ Analyse d'eau au 31/10/2012 = 31.1
Madame NOGAMI-GAULTIER demande à Mr Le Maire si cette cuve sera réutilisée.
Monsieur le Maire répond qu'elle sera utilisé courant janvier/février pour une durée de 15 jours.
La cuve à été réparée et contrôlée par la police de l'eau Cette dernière n'a pas émis d'avis négatif sur son utilisation.

Madame NOGAMI-GAULTIER demande la transmission de la composition chimique du produit présent dans la cuve en mars 2012, pour comparaison avec le décès de ses oiseaux et demande à Mr le Maire, le retrait de la cuve pour le principe de précaution.

▶ Information Travaux SAEP
⇒ Finalisation de la DUP - Essai de pompage en cours
⇒ Les tranchées, de l'entrée du village jusqu' à la vallée seront bitumées à compter de la semaine 50.

Séance levée a 23h45

BAUDOUX Philippe

BLANCHARD Olivier

DELAITRE Didier

DEVILLE Sylviane

DUPONT Xavier

FRANCESCHINI Michel

GORON Gilles

LALANDE Georget

LECOQ André

LETIERCE François

MORIN Bernadette

NOGAMI-GAULTIER Monica

PONCE Francine

POTTEZ Michel

